



# ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



## Publication de la formation FF 2019 Guyane 001 Initiateur

Informations générales		Lieu de la formation	
<i>Comité Régional</i>	<b>Guyane</b>	<i>N° du club</i>	<b>25097003</b>
<i>Type de formation</i>	<b>Initiateur</b>	<i>Nom du club</i>	<b>GUYANE PARCOURS CHASSE</b>
<i>Année</i>	<b>2019</b>	<i>Adresse</i>	<b>Cotonniere est Residence le Clos c</b>
<i>N° formation</i>	<b>001</b>	<i>C.Postal &amp; Ville</i>	<b>97351 Matoury</b>

<i>Nom du Formateur 1</i>	<b>Millet Sebastien</b>	<i>Titre</i>	<b>Référent</b>
<i>Nom du Formateur 2</i>	<b>Chosir le formateur</b>	<i>Titre</i>	

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	samedi 22 juin 2019	8H00/18H00
Séance 2	samedi 29 juin 2019	8H00/18H00

Informations complémentaires :		
Date limite d'inscription	31/05/2019	
Repas prévu sur place	Oui	
Formation Pratique	Prévoir Arme, munitions et équipements	

Modalités d'inscription & Informations
La formation Initiateur est ouverte à toute personne majeure licenciée depuis plus de 3 ans à la F.F.B.T. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - M'inscrire à une formation La demande de formation doit être visée par le Président de votre Club puis transmise à votre Référent Régional accompagnée de votre licence validée ainsi que des titres de formateur déjà obtenus à l'adresse mail suivante : <p style="text-align: center;">efbt-guadeloupe@gmail.com</p>

<p><b>Information fédérale :</b></p> <p>La validation de votre inscription par la commission Formation vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - Accéder à mes supports - Les cahiers de l'Initiateur</p> <p>La durée de formation étant restreinte pour aborder l'intégralité du programme, il est de votre ressort de vous préparer à cet examen grâce à ces supports.</p> <p>L'accès à ces documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite et sera passible de sanctions.</p>
---